

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 22/05/2024
ID : 060-24600640-20240514-3_2024_S02-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 mai 2024 à 18h
(article L52-11 du CGCT)

Date de convocation et affichage : 03/05/2024
Nombre de membres : 12 - Présents : 10 - Votants : 10
Secrétaire de séance : Mme DELABIE

CHEVINCOURT : MM. MACHURA - BOUCHER - Mme NOYELLE
MACHEMONT : MM. PASTOT - SAULE - VIEL
MÉLICOCQ : Mme DELABIE - M. JOLIVET
MAREST : M.M. LEGRAND - BOURDON

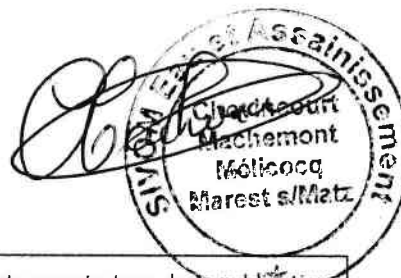
Objet : 3/2024/S02 : Dossier Réhabilitation du réseau au Petit Mélicocq : Suite à l'attribution de la subvention de l'AESN, présentation de la convention et délégation de signature au Président

Le Conseil Syndical, a sollicité l'AGENCE DE L'EAU afin d'obtenir une subvention pour la réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Petit Mélicocq à Mélicocq

Au vue de la convention d'attribution d'aide reçue de l'AGENCE DE L'EAU qui a retenu un montant de travaux de 347 651 € et un montant d'aide de 139 061 €, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à percevoir les aides accordées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président
M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr